



Centre Communal d'Action Sociale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2023_47_DA

Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF en date du 11 octobre 2021 et conforme aux dispositions des articles R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Objet :

Contrat de prestation de services avec VEDA SPHERE

Considérant le Projet Social du Centre social et notamment l'axe « Animations Collectives Familles »

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec

Sarl VEDA SPHERE
20 B Rue de Massenet
38400 Saint Martin d'Hères

un contrat de prestation de services afin d'assurer des animations de sculptures sur ballons, jonglages, marionnettes, bulles de savon et tours de magie, lors de la fête du jeu qui aura lieu le **samedi 23 Septembre 2023 de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00, à l'Espace Olympe de Gouges à Vif**. Cet événement sera animé par Monsieur Johan RIVOIRE.

Une date de report en cas d'annulation a été défini d'un commun accord, et est possible jusqu'au 31 décembre 2023.

Le montant de la prestation s'élève à 600.00 € (six-cents euros) TTC détaillé comme suit :

Déambulations et stand	600.00 €
Total de :	600.00 €

De signer le contrat de prestation de services annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif, le 10/08/2023

Par délégation du Conseil d'Administration,
Le Président du CCAS,

Guy GENET



Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.